

POLICIERS ADJOINTS INDEMNITÉ D'EXERCICE



Lors du CT de Réseau Police Nationale du 16 février dernier **UNITÉ SGP POLICE**, seule organisation syndicale à avoir pris la parole en faveur des **POLICIERS ADJOINTS**, a demandé que la **revalorisation de l'indemnité d'exercice** soit appliquée à **TOUS les P.A en renouvellement de contrat** ou en cours de renouvellement, dès le **1er janvier 2022**.

Aujourd'hui, l'administration nous répond : "la revalorisation de cette indemnité d'un montant mensuel de **109 euros** s'applique **dès le 1er janvier 2022**, à l'ensemble des contrats de renouvellement en cours et quel que soit la date de signature ou la date d'effet de ces renouvellements.

UNITÉ SGP POLICE se félicite d'avoir été entendue !

UNITÉ SGP POLICE, le seul syndicat des P.A

